



## Règlement - Service Jeunesse CAPJ -

### 1. Identification du pouvoir organisateur

- Nom :** Administration communale d'Orp-Jauche
- Adresse :** Place communale, 1 à 1350 Orp-Jauche
- Responsable :** Maud Stordeur, Echevine en charge de la jeunesse
- ☎ 0476/41.68.09

### 2. Lieux et dates d'activités

Les stages CAPJ, organisés durant tous les congés scolaires, se déroulent au sein de l'école communale d'Orp-le-Grand (Rue Sylvain Bawin, 40 - 42). Les activités commencent à 9h00 et se terminent à 16h00 mais une garderie gratuite est prévue à partir de 7h30 et jusqu'à 17h30 .

Concernant les samedis et les mercredis malins, les activités se déroulent à la Cabane du Jardin, rue Br. Laurent Mélard 21 à JAUCHE. Les mercredis, l'accueil est de 13h30 à 16h30 , pour les samedis, pour les 2,5 à 5 ans, les activités se déroulent de 9h à 12h, pour les enfants de 6 à 12 ans, les activités sont de 13h30 à 16h.

### 3. L'équipe d'encadrement

Les trois groupes durant les stages CAPJ sont répartis comme suit :

- Les Capious (de 2,5 à 4 ans)
- Les Capucins (de 5 à 11 ans)
- Les Capados (de 12 à 16 ans)

Pour une parfaite organisation, les tranches d'âges seront scrupuleusement respectées pour permettre des activités adaptées à chaque groupe.

### 4. Les modalités d'inscriptions et financières

#### 4.1. Les inscriptions

Concernant les stages, les inscriptions se font uniquement pour le stage complet et celles-ci se clôturent le lundi qui précède la semaine de stages. Pour les activités des mercredis et samedis, toute inscription effectuée et non annulée au minimum la veille au matin vous sera facturée.

Le paiement se fera au préalable directement après le remplissage de la fiche d'inscription. En cas de maladie, le remboursement se fera uniquement sur base d'un certificat médical.

Numéro de compte : BE690 910 124 306 78. Communication : Stage CAPJ - Semaine 1, 2, 3 et/ou 4 – Nom de l'enfant.

#### 4.2. L'aspect financier

##### Stages pour les habitants de la commune d'Orp-Jauche :

- 75,00€ la semaine (excepté les stages avec des intervenants extérieurs, ceux-ci coûtent 90€ la semaine)
- Une réduction de 10% est applicable à partir du deuxième enfant d'une même famille

##### Stages pour les habitants en dehors de commune d'Orp-Jauche:

- 80,00€ la semaine (excepté les stages avec des intervenants extérieurs, ceux-ci coûtent 95€ la semaine)
- Une réduction de 10% est applicable à partir du deuxième enfant d'une même famille

Ce tarif comprend l'accueil des enfants de 7h30 à 17h30. Il sera demandé dans la fiche d'inscription de mentionner ou non si l'enfant reste en dehors des heures d'activité afin de garantir l'encadrement minimal nécessaire à la bonne prise en charge des enfants.

##### Activités des samedis et mercredis malins

- 4€ l'activité, un système d'abonnement est également disponible au prix de 36€/ 10 activités

#### 5. Annulation des stages/activités CAPJ

Pour pouvoir avoir lieu, un stage doit au minimum compter 5 inscriptions par groupe, si le nombre de participants est inférieur, le stage sera annulé et vous en serez averti le lundi qui précède la semaine de stage.

Concernant les activités samedis/mercredis malins, 3 inscriptions minimum sont obligatoires pour que l'activité soit organisée.

